

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DLH 188 Réalisation d'un programme de deux résidences sociales (280 logements PLA-I) 15, rue Saint-Just (17e) - subvention complémentaire demandée par Résidences Sociales de France (207.487 euros).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2016 DLH 318-2 en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de création d'une résidence sociale de 250 logements 15 rue Saint-Just (17e) et la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme ;

Vu la délibération 2016 DLH 318-4 en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 approuvant la réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de création d'une pension de famille comportant 30 logements PLA-I 15 rue Saint-Just (17e) et la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention complémentaire au programme de création de deux résidences sociales de 280 logements PLA-I, à réaliser par Résidences Sociales de France 15 rue Saint-Just (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 207.487 euros à Résidences Sociales de France au titre du programme de création d'une résidence sociale comportant 250 logements PLA-I ainsi que d'une pension de famille comportant 30 logements PLA-I, 15 rue Saint-Just (17e). Cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisé à conclure avec Résidences Sociales de France un avenant à la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme et, conformément à l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO